

**CANADA**

**Province de Québec**

**Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau**

**Municipalité de Grand-Remous**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 13 juillet 2017 à compter de 16h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

**Sont présents :**

M. Gérard Coulombe - Maire  
Mme Jocelyne Lyrette – Mairesse suppléante  
M. John Rodgers – Conseiller  
Mme Martine Coulombe – Conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général par intérim, fait office de secrétaire de la séance.

**Assistance**

Quelques citoyens (4) assistent à la rencontre.

**E-130717-228 Ouverture de la séance ordinaire**

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 16h00 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

**E-130717-229 Adoption de l'ordre du jour**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**E-130717-230 Facture impayée – Procédures**

Il est proposé Martine Coulombe que le processus de perception des factures impayées continue via nos procureurs.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**E-130717-231 Dossiers - Vente pour taxes**

Il est proposé par John Rodgers que les dossiers présentés par le directeur général au comité plénier antérieur à la séance, soient tous envoyés à Me Beaulieu.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**E-130717-232 Demande de la Municipalité de Montcerf-Lytton – Camion incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** le camion incendie de la municipalité de Montcerf-Lytton demande des réparations importantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Grand-Remous est très favorable à l'entraide municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jocelyne Lyrette et résolu de mettre à la disposition de la municipalité de Montcerf-Lytton le camion incendie 6 roues en cas de besoin par celle-ci.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

Le point de 300-01 est reporté à l'assemblée du 8 août prochain.

**E-130717-234 Dépenses réalisées et à venir – Chemin Bourque**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** somme de 12,778\$ est disponible dans la programmation TECQ pour le chemin Bourque ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux furent effectués représentant un montant de 5,720\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux à réaliser selon notre chef d'équipe sont estimés à 5,610.78\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Martine Coulombe et résolu d'autoriser la direction à faire effectuer les travaux pour la somme estimée à 5,610.78\$.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**AVIS DE MOTION Avis de motion - Modification au règlement n°200114-24  
Rénovations**

Avis de motion est donné par John Rodgers.

Afin de modifier le règlement 200114-243 en ajoutant à la zone V-207 et à l'usage C-5 le texte suivant :

"Autoriser des entrepôts servant à louer des espaces intérieurs afin de remiser des véhicules moteurs, caravanes, tous types de véhicules récréatifs, meubles de jardin et / ou tous biens personnels servant aux activités de plein air et de camping, etc."

Une dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

Le point 300-04 est reporté à l'assemblée du 8 août prochain.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

Le point 300-05 est reporté à l'assemblée du 8 août prochain.

**E-130717-237 Lettrage des panneaux – Site Maria Chapdelaine**

Il est proposé par Jocelyne Lyrette et résolu d'autoriser "Lettrage Design Info Plus" à préparer les panneaux suivants à être installés au site Maria Chapdelaine ;

- 3 panneaux Alupanel 4'X6' avec protection UV afin d'y inscrire le texte intégral du règlement #2017-05-08 au coût unitaire de 288\$, plus l'infographie pour une somme totale estimée à 1198\$ incluant les taxes.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**E-130717-238 Levée de la séance**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 11h00.

**Adoptée à l'unanimité**

**Gérard Coulombe  
Maire**

**Jean-Marie Gauthier  
Dir.gén. par intérim**

